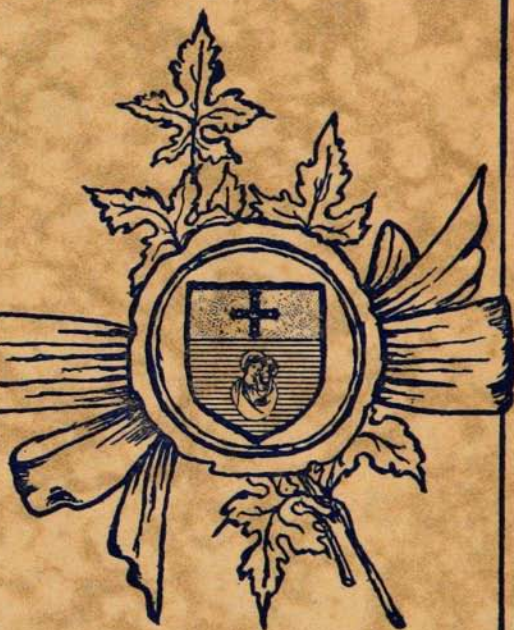


MÉTHODE de correction du LANGAGE  
à l'usage des ÉCOLES  
PRIMAIRES.

PARLONS MIEUX.



Par les Sœurs de N.-D. du BON-CONSEIL de  
CHICOUTIMI.

16 AVR. 1991

25<sup>¢</sup>  
E  
-0A

**MÉTHODE**  
DE  
**CORRECTION du LANGAGE**

à l'usage des Écoles primaires

par

**LES SŒURS DE NOTRE-DAME DU BON-CONSEIL**

de

**CHICOUTIMI**



**POUR LE MAÎTRE SEULEMENT**

1934

49 891

---

*Avec la permission des Supérieurs*

SŒURS DE LA CHARITÉ DE QUÉBEC  
BIBLIOTHÈQUE MARGUERITE D'YOUVILLE  
2700, BOUL. DES QUATRE BOURGEOIS  
STE-FOY · QUÉBEC 10, P.Q.

Chicoutimi, le 2 juin 1934.

Révérende Mère Supérieure générale,  
Révérende Mère Directrice des études,  
Maison-mère des Sœurs de N.-Dame du Bon-Conseil,  
Chicoutimi.

Mes Révérendes Mères,

Je vous remercie beaucoup d'acquiescer à ma demande en exposant, dans un fascicule attrayant, la méthode de "Bon parler" qu'a inaugurée votre Congrégation. Grâce à l'appréciable concours du Cercle Labrecque, (A. C. J. C. CHICOUTIMI) un certain nombre de vos fascicules sera, dès l'automne prochain, distribué aux Titulaires de mon district.

Je ne doute aucunement du succès immense qui couronnera l'application judicieuse de cette méthode, car j'ai pu, depuis quatre ans, constater moi-même les preuves suivantes du bien qu'elle a produit, en faveur de notre langue maternelle, dans les écoles où votre Congrégation s'est occupée de refrancisation: prononciation très cultivée, de la part des élèves répondant aux questions, pendant un examen; articulation impeccable, en lecture; langage plus châtié, chez un groupe d'écolières qui conversent librement, en cour ou sur la rue.

Je souhaite que votre méthode obtienne une expansion régionale et provinciale. Elle devrait être bien accueillie partout, vu qu'elle s'adapte aux exigences diverses de toutes les classes. Les Maîtres et les Institutrices de l'école primaire sauront applaudir à cette œuvre indis-

pensable pour mener à bonne fin l'effort actuel de reformation, dans cette Province. Tous comprendront, en effet, qu'une réforme ayant un caractère national ne peut être réellement fructueuse et permanente quand on néglige ceux-là même qui sont en état constant de formation: les écoliers.

A cet égard, votre travail recevra, je crois, l'estime de tout patriote canadien-français soucieux de garder intactes notre Foi, notre Langue et nos Lois, trois armes déjà bien glorieuses et que nous devons fourbir activement, en prévision d'attaques apparemment imminentes.

Votre respectueux serviteur.

U. LAROCHE,  
*I. E.*

---

Roberval, le 8 juin, 1934.

Révérènde Sœur Directrice des Etudes,  
Maison-mère des SS. de N.-Dame du Bon-Conseil,  
Chicoutimi.

Madame,

Vous avez bien voulu soumettre à mon appréciation votre "Méthode de correction du bon langage". C'est beaucoup demander à la suite d'une simple lecture.

Cependant j'ai vu vos bonnes religieuses enseignantes à l'œuvre, obtenant de leurs élèves une correction et une prononciation parfaites du bon langage. Cette méthode mérite d'être publiée; elle devra rendre de précieux services aux titulaires de l'enseignement.

Habituer les enfants à bien parler est une œuvre éducationnelle d'une grande valeur nationale.

Puisse votre belle initiative recevoir l'accueil qu'elle mérite.

Recevez, madame, l'hommage de ma haute considération, et croyez-moi,

Votre tout dévoué,

J.-Ed. BOILY,  
*Inspecteur-régional des Ecoles.*

---

AUX INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

---

*Pour répondre à la demande de Messieurs les Inspecteurs d'Ecoles de cette région, il nous fait plaisir de vous adresser ce petit fascicule où nous avons exposé quelques-uns des procédés que notre modeste expérience a employés avec succès.*

*Puisse cet humble ouvrage seconder vos efforts pour la noble cause de l'éducation nationale des petits Canadiens et Canadiennes que l'Eglise et la Patrie vous confient, et garder ainsi, et leur Langue et leur Foi.*

LES SS. DE NOTRE-DAME DU BON-CONSEIL,

Chicoutimi, avril 1934.

# TABLE DES MATIÈRES

---

## CHAPITRE PREMIER

### LE BON LANGAGE A L'ECOLE PRIMAIRE

Art. I	Le bon langage à l'ordre du jour.....	9
Art. II	Sa nécessité.....	10
Art. III	Moyens à prendre pour en assurer la pratique.....	15

## CHAPITRE DEUXIEME

---

### LA LUTTE

Art. I	Organisation des camps.....	17
Art. II	Jetons.....	19
Art. III	Ouverture des débats.....	19
Art. IV	Première réunion.....	20
Art. V	Avis généraux.....	21
Art. VI	Les emprunts.....	23
Art. VII	Bilan mensuel.....	23
Art. VIII	Manière de vérifier le bilan.....	27
Art. IX	Réunion mensuelle.....	31
Art. X	Réunion annuelle.....	32
Art. XI	Grades du Bon Parler français.....	32
Art. XII	Insignes du Bon Parler français.....	33
Art. XIII	Registre du Bon Parler français.....	34

---

## CHAPITRE PREMIER

---

### LE BON LANGAGE A L'ECOLE PRIMAIRE

---

#### Article 1.—LE BON LANGAGE A L'ORDRE DU JOUR.

---

Le programme de refrancisation lancé depuis quelques années par de valeureux patriotes, vraiment dignes de ce nom, a fait vibrer davantage les aspirations nationales de tous ceux qui ont à cœur la survivance de notre cher peuple canadien français. En effet, le Bon Parler français à l'école primaire ne devrait-il pas être, après la religion, l'objet de nos plus grandes préoccupations ?

Le bon langage, qui signifie aussi langage parlé et langage écrit, n'est-il pas l'enseignement le plus important après celui du catéchisme. Or, c'est cette partie de l'enseignement de la langue qu'on a voulu mettre à l'ordre du jour. **PARLONS BIEN... PARLONS MIEUX... PARLONS FRANÇAIS... partout... toujours...!** De ces affiches bien nées, remplissons les yeux de nos élèves, afin qu'ils sachent eux aussi qu'ils sont au programme, et que nous comptons sur eux pour le réaliser au complet. Cependant, toute cette petite armée qu'est la gent écolière, si souple encore et si facilement impressionnable, n'attend que le **MOT D'ORDRE** pour réaliser des prodiges étonnants; mais avant d'engager la lutte, il importe de se

bien convaincre de la nécessité du bon langage à l'école primaire.

---

Article II. — SA NECESSITE

---

Cette nécessité découle : 1o de sa valeur éducative au double point de vue *pédagogique* et *patriotique*, 2o de nos devoirs envers notre Langue.

### Au point de vue pédagogique

Grand moyen  
de formation

S'il est vrai que la valeur éducative de l'enseignement de la langue, quelque forme qu'il prenne: dictée, grammaire, langage ou autres, est d'une importance capitale, c'est que cet enseignement est le *grand moyen de formation*. Des auteurs compétents en ont admirablement parlé, et Mgr Ross ne craint pas d'affirmer "qu'on n'est homme qu'à la condition de pouvoir penser juste et d'exprimer sa pensée avec *correction*, netteté et précision". En effet, l'éducation intellectuelle d'abord trouve grand profit dans la pratique du bon langage. Qui pourrait parler "avec correction, netteté et précision", s'il n'a auparavant étudié sa langue avec tout ce qu'elle comporte d'exercices variés et ardu, tâche vraiment difficile, à laquelle peinent chaque jour les instituteurs et les institutrices de l'école primaire? Or, la pratique du bon langage vise droit au but: elle apprend la grammaire par la langue parlée, en même temps qu'elle forme à la correction et à l'élégance de l'expression. Des fillettes ont souvent étonné leurs maîtresses par la distinction de leur langage avant même que d'avoir reçu la théorie des règles grammaticales et les éléments littéraires. N'est-ce pas la méthode naturelle à la mère qui, bien inconsciemment, fait force prodiges; car le bambin qu'elle envoie un beau jour à la classe, possède déjà un vocabulaire de mots et

d'expressions très abondant vu son âge. Plaise à Dieu que tout soit pur et correct!

Intellectuelle,

En faisant parler l'enfant, on visera surtout à corriger son langage, à augmenter son vocabulaire, à substituer le terme propre à celui qui est impropre, à proscrire les anglicismes, ainsi que les expressions grossières; on lui apprendra enfin à parler avec distinction et élégance. C'est ainsi que les puissances de l'âme: attention, observation, mémoire, intelligence, seront mises en jeu et qu'on assurera la base de l'éducation intellectuelle la plus pratique qui soit, celle qui se manifestera tous les jours et dans les relations de tous les instants.

Morale,

De plus, la formation morale y trouvera aussi son compte. "Le langage, a-t-on dit, joue un tel rôle dans la vie, il contribue à donner d'une personne ou d'une maison d'éducation une idée si favorable ou si défavorable, qu'il semble qu'on ne pourra y porter trop d'attention. C'est à son langage que l'on juge d'une personne". En habituant l'enfant à respecter sa langue, on lui apprend à se respecter lui-même.

Sociale .

Cependant, la formation des caractères est directement exercée par la méthode dite "des jetons": habitudes fortes de politesse, de maîtrise de soi, de justice, de charité, d'ESPRIT SOCIAL en un mot, sont les heureuses conséquences de la pratique du bon langage chez les élèves.

Outre ces grands avantages comme moyen de formation intellectuelle, morale et sociale, le BON PARLER FRANÇAIS sera plus encore éducatif au point de vue patriotique.

## Au point de vue patriotique

Notre langue  
est un héritage.

Notre langue est un héritage. Un des nôtres a fortement insisté sur cette vérité: "C'est la France, sans doute, qui nous a donné cette belle langue, dit-il; mais je le répète, ce sont les vrais Canadiens qui l'ont conservée."

Oui, elle est bien la "part tangible" de notre héritage, mais encore ne faut-il point perdre ce trésor. Et que fait-on, quand, chaque jour, dans une seule école, des centaines et des centaines d'incorrections, trop souvent des expressions triviales passent sur les "lèvres roses" des enfants, gaspillant ainsi le legs précieux de notre richesse nationale, celui que nos pères nous ont acquis au prix de leur sang?... Pourrions-nous assister indifférents à ce désastre, nous, les maîtres de la petite école, qui avons la garde de la nation de demain?...

Notre orgueil.

Si nous aimions plus notre patrie, nous serions plus fiers de notre belle langue: car la langue doit être l'orgueil national de tout peuple qui ne veut pas seulement végéter, mais vivre. Et qu'est-ce à dire, si ce n'est qu'on la doit traiter comme une reine: SA MAJESTE LA LANGUE FRANÇAISE!... Voilà comment il faut l'estimer; une souveraine pour qui on est heureux de combattre. Contre ces milliers de flèches qui blessent sa dignité, son honneur, sa vie même, opposons le noble combat des... "jetons", par nos braves petits soldats. Le triomphe est assuré, mais encore faut-il que les chefs lancent à l'assaut, dans une sereine confiance en la victoire, l'armée des petits Canadiens et Canadiennes!...

Le gage de  
notre survi-  
vance natio-  
nale.

Jadis, nos pères luttèrent contre l'anglais envahissant, on sait avec quel courage! Ils espèrent contre toute espérance, et, en conservant notre Langue, nous assurèrent le gage même de notre survivance nationale. Ils avaient bien compris que "tant qu'un peuple n'est envahi que dans son territoire, il n'est pas vaincu; mais, s'il se laisse envahir dans sa langue, il est fini". (Renald). "Si nous savons bannir de notre langage tout ce qui est contraire à son génie, tout ce qui est grotesque et vulgaire, et si nous faisons en sorte que, tout en restant canadien-français, il soit de chez nous, nous lui aurons donné une force de résistance dont l'anglais ne saura jamais triompher". (Adjutor Rivard). Notre pays compte toujours sur ses vaillants, qu'ils soient au front ou à l'arrière. Sans doute,

notre mission n'est point d'être en avant. Il faut des approvisionneurs et nous en sommes: c'est à nous de préparer des avant-gardes convaincues qui deviendront demain l'honneur et la sauvegarde de notre patrie. Comment? — Par la pratique raisonnée du bon langage: ce sera le grand moyen d'action à l'école primaire; par lui, pour une grande part, nous formerons des élites.

La gardienne  
de notre foi.

C'est ainsi que notre langue deviendra en même temps la gardienne de notre foi. L'union est si intime entre la langue française et la foi catholique que l'abandon de la première entraînerait nécessairement la seconde, car, dit Mgr Ross, "la langue française, chargée de toute la pensée catholique et pénétrée de tout l'idéal de l'âme ancestrale, est un préservatif contre l'infiltration hérétique et matérialiste du verbe étranger qui fait sonner à ses oreilles une autre foi et d'autres aspirations". La langue et la foi! Dépôt sacré qu'on ne saurait désunir. Le poète les chante toutes deux:

"Puisse des souvenirs la tradition sainte,  
"En régner sur leur cœur, garder de toute atteinte  
"Et leur langue et leur foi!..."

Or, l'EGLISE ET LA PATRIE n'ont-elles point donné mission à l'ECOLE de garder ces trésors? Tous nos devoirs d'éducateurs sont là. Cependant, si notre langue est la gardienne de notre foi, quels sont donc nos devoirs envers elle?

## Devoirs envers notre langue

Manifester  
pour elle un  
vif attachement.

Ils sont nombreux nos devoirs envers notre langue, mais on pourrait les résumer à deux: L'AIMER ET LA FAIRE AIMER. Là, comme partout ailleurs, le puissant levier des actions nobles, belles et difficiles, c'est le cœur et le cœur enthousiasmé. Ayons donc pour notre belle langue un vif attachement qui se manifeste, non seulement aux jours de fêtes dans les chansons et poésies nationales, mais toujours et partout. Parlons français,

le français impeccable. Que notre langue soit toujours la première; ne parlons l'anglais que lorsque nous y serons forcés. . . "La plus lourde taxe que la conquête nous ait imposée, dit Mgr Laflèche, c'est la nécessité d'apprendre l'anglais. Payons-la loyalement, mais n'en payons que le nécessaire."

En inspirer un grand amour à nos élèves.

Cependant, il ne suffit pas de l'aimer, il faut aussi la faire aimer; inspirons-en un grand amour à nos élèves. Qu'ils soient bien persuadés que nous avons pour elle un amour sacré. Après l'avoir étudiée nous-mêmes en tout ce qu'elle renferme de beautés, de difficultés aussi, enseignons-la avec dévouement et par tous les moyens que recommande la Pédagogie, faisons-en avec nos élèves une étude attentive et soignée: c'est par là qu'il faut commencer de prouver notre amour. Mais surtout, respectons-la dans ses lois de phonétique, de prononciation, de correction, de syntaxe et de style. Cependant, il convient d'appuyer sur les deux premiers points: phonétique et prononciation. Ce n'est pas à tort qu'on accuse les Canadiens de "bouches molles". Nous laisserons-nous insulter plus longtemps? . . . Et à qui s'adresse plus particulièrement le reproche? A nous, les instituteurs et les institutrices de l'école primaire. C'est tout petit, en apprenant à lire que l'enfant acquiert l'habitude de la pureté des sons et de l'articulation, c'est en observant son langage qu'il mettra en pratique ces habitudes précieuses de la belle diction; mais seul, le dévouement de maîtres compétents et convaincus réalisera cet idéal. Soyons de ceux-là. Renseignons-nous sur les meilleures lois de phonétique et de prononciation et éduquons des "bouches fermes", mais non *fermées*.

L'étudier avec soin.

La garder pure et correcte.

Ce sera un bon moyen de garder notre langue pure et correcte: pureté et correction, l'une ne va pas sans l'autre. Si, par l'enseignement de la lecture, nous avons su donner à nos élèves le goût de la bonne diction, c'est que nous l'avons nous-mêmes et, pour en montrer l'exemple dans un langage correct, il n'y a plus qu'un moindre

effort de volonté; sachons le faire, et **CONSTAMMENT**, et **PARTOUT**. Soignons notre langage, qu'il soit irréprochable, nous le devons à notre mission.

Se montrer zélé à la répandre.

En même temps nous aurons accompli un dernier devoir envers notre langue: le zèle à la répandre de plus en plus. Notre sphère d'action est suffisamment grande; il y a tant à faire auprès de nos élèves au point de vue **BON LANGAGE**: comme il y a encore de la marge, de l'idéal à la réalisation!... Mais du courage et à l'œuvre! Si nous avons bien compris la *nécessité* du bon langage à l'école primaire, nous pourrons maintenant essayer des moyens qui ont réussi à d'autres.

### Article III — MOYENS A PRENDRE

Ces moyens, ils se résument à deux: *faire aimer* notre belle langue à nos élèves, et *la faire parler correctement*.

#### Faire aimer notre langue à nos élèves

Affaire de conviction.

Nous devons inspirer à nos élèves un grand amour pour notre langue. Si c'est un devoir, ce sera aussi un *moyen*. De notre part, que ce soit d'abord affaire de conviction. Je dois aimer le bon parler français, parce qu'il y va de notre intérêt national: services que notre langue a rendus à notre foi, sacrifices qu'elle nous a coûtés; je dois l'aimer, parce qu'il s'agit d'une question vitale pour notre pays: protection et survivance qu'elle nous assure, jusque dans l'ordre de notre foi.

Ambition des élèves.

Il sera alors facile de faire naître chez nos élèves cette ambition de bien parler notre langue; nous userons de notre prestige pour leur donner de l'horreur pour toute faute: incorrections, anglicismes, formules barbares, termes ignobles, indignes d'un canadien encore plus d'un catholique; nous leur dirons que c'est un grand mal de blesser ainsi sa langue; nous leur ferons comprendre que nous leur rendons un immense service en les corrigeant, serait-ce seulement d'une tournure défectueuse, etc.

Temps à consacrer au Bon Langage.

Il va sans dire qu'il faudra consacrer un temps spécial au bon langage. Malgré la surcharge des programmes, il y a place pour tout à l'école, pourquoi n'y en aurait-il pas pour le bon langage ?... Ce n'est pas dérober à la leçon de français proprement dite que d'y substituer la réunion du Bon Parler français... A la vérité, ce n'est pas du temps perdu; au contraire, les résultats sont immenses en intérêt, en formation pédagogique et patriotique, et la monotone petite leçon que remplace avantageusement la séance du Bon Parler ne saurait être regrettée.

## Faire parler correctement sa langue

Enseignement systématique ou théorique.

Et voici la pratique: *Faire parler correctement sa langue*. Il y a deux manières d'apprendre à l'enfant à parler correctement. Premièrement, par l'enseignement systématique de la langue, c'est-à-dire par tous les articles énumérés au programme officiel: lecture, grammaire, dictée, analyse, rédaction et composition, exercices de pensée et de langage chez les jeunes. Il faudrait dénommer tout cela: *la partie théorique*.

Mgr Ross dans sa pédagogie a écrit là-dessus des pages admirables. Les directives qu'il donne sont précises et il ne faut pas manquer de les mettre en pratique à l'heure opportune. Elles sont nécessaires à tout maître qui veut bien enseigner la langue française.

Enseignement occasionnel ou pratique.

Cependant, passons outre pour en arriver à *la partie pratique* que nous exposons dans la deuxième partie de cette "Méthode".

---

## CHAPITRE DEUXIÈME

---

### LA LUTTE

---

#### Article I — ORGANISATION

##### *A. — Ecoles à un seul titulaire ou écoles mixtes de campagne.*

La lutte s'engage entre deux camps dont l'un est formé par les garçons et l'autre par les filles. Chaque garçon a pour adversaire une fille. Si le camp des filles est plus nombreux, un garçon aura pour adversaires deux filles, et vice-versa. v. g. Une classe est composée de 11 garçons et de 13 filles; 2 filles n'ayant point d'adversaire, on donnera à 2 d'entre les garçons une deuxième adversaire. (Voir art. IV, Réunion mensuelle). Ce sont des adversaires qui ne deviennent tels qu'à la proclamation des résultats mensuels, car les adversaires ne se reprennent pas entre eux ordinairement. Cependant, ils seront à peu près d'égale force.

##### *B. — Ecoles mixtes à plusieurs titulaires*

Il y a deux manières de procéder :

*Première manière* plus propre à favoriser l'émulation : La lutte s'engage, comme il est décrit plus haut, entre garçons et filles, à condition qu'on puisse les réunir tous dans une même salle pour la proclamation mensuelle.

Chaque garçon aura pour adversaire une fille de sa propre classe ou d'une autre classe v. g. Une école est

composée de 74 filles et de 50 garçons; 24 garçons sur les 50, outre leur propre adversaire, en prendront une deuxième.

*Deuxième manière:* Vu souvent le manque d'espace suffisant pour les réunions mensuelles, la lutte pourra se faire classe contre classe, sans distinction des sexes. Ainsi la première classe luttera contre la deuxième, chaque élève de la première classe ayant pour adversaire un élève (ou deux s'il y a nécessité) de la deuxième classe. La troisième classe luttera contre la quatrième, et ainsi de suite. A la réunion mensuelle, on pourra alors convoquer deux classes seulement dans une salle quelconque, afin de mettre en présence l'un de l'autre les deux camps adversaires: ce sont des réunions partielles qui ont un caractère moins solennel, mais qui n'en produisent pas moins de bons résultats. On transmet ensuite à toutes les classes la proclamation finale, c.-à-d. le camp victorieux avec le résultat de son travail.

C. — *Ecoles de filles seulement à plusieurs titulaires (ou de garçons seulement).*

On lutte classe contre classe, comme il est expliqué au paragraphe B. *Deuxième manière.* — Toutefois, les assemblées régulières se font dans une grande salle et toutes les classes y sont convoquées: c'est le cas de dire que l'union fait la force. C'est pourquoi, malgré le grand nombre d'élèves, il est préférable toujours de les réunir tous dans une seule pièce.

#### *Nombre impair des classes*

Si le nombre des classes est impair, la classe excédante peut être divisée en deux camps dont l'un et l'autre seront adjoints à deux autres classes — ou bien deux classes peu nombreuses seront réunies pour former un seul camp et lutter contre une classe ayant à peu près égale quantité d'élèves.

Aucun élève, pour quelque motif que ce soit, ne peut être dispensé de faire partie de la société.

## Article II — JETONS



Toute la lutte est basée sur le jeton: maîtresses et élèves attacheront donc une grande importance à tout ce qui le concerne.

Le jeton sera de forme carrée, en carton mince et plutôt petit (environ  $\frac{3}{4}$  de pouce de côté); il sera orné des initiales B. L.

S'il n'est pas imprimé, on se servira d'une calligraphie que l'élève ne peut pas facilement contrefaire. La couleur des jetons ne sera pas unique. Elle dépendra de l'organisation (voir paragraphe I) Si la lutte a lieu entre filles et garçons, deux couleurs suffisent: une pour les filles et une autre pour les garçons. Mais si on lutte classe contre classe, il faut autant de couleurs qu'il y a de classes. A défaut de couleurs suffisantes, on peut indiquer sur chaque jeton par un signe conventionnel, la catégorie des combattants.

Cette distinction du jeton par la couleur ou par un signe particulier est nécessaire pour prévenir les petites fraudes et les échanges illicites. Le jeton ordinaire a la valeur d'une unité. Quelquefois, on donnera à ce jeton une double valeur dans des cas extraordinaires, comme il sera expliqué: Art. V, 5o.

On aura aussi des 10 et des 50. Le 10 sera plus grand que l'unité (environ 1 pouce de côté), le 50 plus grand que le 10 (environ  $1\frac{1}{4}$  pouce.) Les chiffres 10 ou 50 seront imprimés au verso.

## Article III — OUVERTURE DES DEBATS

Pour permettre aux titulaires de connaître leurs élèves et d'établir leur autorité avant de commencer la lutte, on fait l'ouverture des débats vers le 23 septembre. Cette date est d'ailleurs la plus favorable, ne coïncidant pas avec la semaine des compositions mensuelles toujours assez chargée.

Les réunions régulières ont lieu vers le 25 de chaque mois.

On aura ainsi tout le temps voulu pour satisfaire aux préparations nécessitées par l'ouverture des classes.

#### Article IV. — PREMIERE REUNION

Le 23 septembre, l'organisation étant faite, on convoque tous les élèves ou les différents groupes pour leur exposer *le but* de la Société du Bon Langage, les *campes adversaires* ainsi que l'*adversaire* de chacun, les *avis généraux* concernant l'ordre et la tactique de la lutte. (Art. V).

Il va sans dire que le *but* immédiat de la Société est d'apprendre à parler correctement. Ce n'est pas le seul: il faut retirer de cette association une union plus grande, au point de vue patriotique surtout. Il est donc important de faire comprendre aux élèves que c'est une des meilleures manières d'aimer sa Patrie que de respecter sa Langue; et qu'un petit canadien montrerait peu de fierté, s'il refusait de s'appliquer au bon langage; bien plus, il manquerait de loyauté, si, après avoir été repris pour une incorrection, il ne donnait pas le jeton demandé et en sus un *merci* bienveillant.

D'ailleurs, le service qu'on lui rend en lui apprenant à bien parler sa langue est trop peu payé d'un jeton; comme il le trouvera dans l'avenir! Car qui peut se flatter aujourd'hui de n'avoir jamais à parler en public? Hommes et femmes y sont appelés sans distinction et pour toutes les causes...

Toutes ces considérations et autres sont nécessaires pour la création de la Société. Maîtresses et élèves devront toujours manifester beaucoup d'enthousiasme s'ils veulent que la Société se maintienne et prospère.

La séance est levée par le chant "O Canada".

Les élèves se retirent dans leur classe respective et la maîtresse de chaque groupe, après avoir distribué les 15 jetons à ses élèves, accorde une demi-heure de conversation récréative afin de leur apprendre à se servir des jetons.

Article V. — AVIS GENERAUX

*concernant l'ordre et la tactique de la lutte.*

1o *Où mettre les jetons.* Les jetons doivent toujours être portés sur soi et en lieu sûr pour être ni cassés, ni salis, car un jeton taché perd sa valeur et ne doit jamais circuler.

2o *Comment demander le jeton et le recevoir.* L'élève qui reprend, dit: "Pardon... (puis la phrase corrigée)... un jeton s. v. p." — Le jeton reçu, il remercie. Quand cette formule de politesse n'est point remplie, l'élève perd le droit de recevoir le jeton demandé.

3o *Comment le donner.* L'élève qui comprend bien le but de la lutte du Bon Langage ne conteste pas inutilement. Quand il est repris, il donne aimablement, c.-à.-d. en remerciant, le jeton demandé et *sur-le-champ*. Ce dernier point est très important: la discipline y trouvera une sauvegarde très utile.

Cependant, s'il croit avoir été mal corrigé, il s'adressera à la maîtresse qui donnera raison à qui de droit.

Lorsque la maîtresse est obligée d'intervenir pour régler un différend, où elle reconnaît de la mauvaise volonté, elle se fait remettre un jeton d'amende par l'élève en tort. Le coupable perd ainsi deux jetons: l'un va à l'élève qui a corrigé la faute et l'autre à la Caisse commune.

4o *Quand et où reprendre.* Pour reprendre une incorrection de langage, l'élève doit être sûr de l'avoir bien entendue. Il est permis aux élèves de se reprendre aux récréations et dans la rue; à domicile, seulement ceux dont les parents le permettent.

Au temps du silence, la maîtresse seule peut corriger le langage et n'exige pas de jetons.

5o *Qui reprendre.* Ici tout dépend de l'organisation.

a) Organisation: *filles contre garçons.* Les filles se reprennent entre elles et les garçons entre eux.

On peut quelquefois, lorsque l'émulation ne paraît pas assez grande, permettre à tous de se reprendre indis-

tinctement. Dans ce cas, un élève qui corrige une faute de langage d'un adversaire gagne un jeton qui prend une double valeur, laquelle ne comptera qu'à la cueillette des jetons. Au cours du mois, ce jeton ne vaut que l'unité. Cet expédient s'impose lorsque les élèves, ayant soigné leur langage pendant quelques années, en viennent à parler correctement d'une manière habituelle: le but principal est atteint.

b) Organisation: *classe contre classe*. Les élèves d'une même classe seulement peuvent se reprendre entre eux.

De même qu'on permet parfois, pour soutenir l'ardeur de la lutte, aux filles et aux garçons de se reprendre entre eux, ainsi les élèves d'une classe peuvent reprendre les élèves d'une autre classe, pourvu qu'il y ait un bon contrôle et entente parfaite entre les deux titulaires.

6o *Pour quelles fautes reprendre*. Au début, il est préférable de donner le même travail à toutes les classes sur quelques fautes seulement.

Le premier mois, même le deuxième s'il y a nécessité, on proposera à tous la pratique correcte de: *moi, toi, bien*. Les jeunes travailleront sur ces trois mots jusque vers février. Alors, ils ajouteront *il* et *elle*, le reste de l'année scolaire.

D'ordinaire, le travail sera en rapport avec la grammaire étudiée. Les élèves de 6e, 7e, 8e année connaissent suffisamment les règles grammaticales et la langue pour corriger toutes les fautes.

En plus, la directrice préparera chaque semaine une série d'expressions (quelques-unes seulement) anglicismes, barbarismes etc. plus difficiles à corriger. Chaque maîtresse inscrira au tableau noir les incorrections suivies de la correction; on les étudiera soigneusement afin de les pratiquer au moment opportun.

## Article VI. — LES EMPRUNTS

Les élèves ne doivent pas laisser épuiser leurs 15 jetons. C'est pourquoi la Caisse commune est à la disposition de ceux qui ont besoin d'emprunter.

Alors, la maîtresse, dans une colonne spéciale au cahier de notes journalières, et l'élève, dans son carnet d'emprunts, marquent l'un et l'autre chaque emprunt (un paquet de 15). Le mémoire des emprunts en partie double facilitera la vérification du "Bilan mensuel".

En vue de l'exactitude et de l'ordre, on aura soin de préparer à l'avance des petits paquets de 15 jetons. Une dizaine de minutes matin et soir seront allouées pour les emprunts ainsi que pour les échanges de jetons à la Caisse commune.

*C'est à l'heure des échanges qu'il faut spécialement surveiller les jetons malpropres, afin qu'il n'en passe aucun à la Caisse commune.*

Il est bien convenu que la maîtresse n'accepte pas de remboursements pour les emprunts avant la cueillette des jetons.

On surveillera d'une manière spéciale les élèves qui font trop fréquemment des emprunts; on en conclura facilement que ces élèves ne s'appliquent pas au bon langage: ou ils ne reprennent pas, ou ils parlent incorrectement, et le plus souvent, l'un ne va pas sans l'autre. Dans ce cas, il ne faudrait pas fixer un montant d'emprunts, mais appliquer le remède spécifique... v. g. retrancher une partie de la récréation tant que le coupable n'a pas pris la résolution de soigner son langage et de corriger celui de ses compagnons.

## Article VII. — BILAN MENSUEL

La directrice, en même temps qu'elle a partagé les camps au début de l'année et déterminé le ou les adversaires de chacun, a dû préparer pour chaque maîtresse une liste du camp que celle-ci dirige. C'est ce qu'on appelle: feuille du Bilan mensuel.

Si une classe est divisée en deux camps, on aura deux feuilles "Bilan" pour cette classe, car il ne doit y avoir qu'un camp sur chaque feuille.

On trouvera ci-après un modèle de "Bilan mensuel" préparé pour une classe à un seul titulaire.

Vers le 23 de chaque mois, la maîtresse recueille les jetons, détruit les malpropres et compte exactement ce qui reste. Avant d'enregistrer au "Bilan mensuel" (au crayon bleu les gains, et au crayon rouge les dettes), elle s'assure si tous les emprunts, inscrits au cahier de notes journalières, sont remboursés ou non. — Ainsi, Jeanne m'a remis aujourd'hui 70 jetons, et je constate qu'elle en a emprunté 50 au cours du mois; je n'inscrirai au crayon bleu que 20 jetons sur le "Bilan mensuel". Par contre, Louise, qui a actuellement 25 jetons, en a emprunté 50, j'inscrirai au crayon rouge 25 jetons sur le "Bilan".

En même temps qu'elle recueille les jetons, la maîtresse en laisse 15 à chaque élève, dépôt fourni par la Caisse commune.

Les "Bilans" de chaque classe sont ensuite remis à la directrice qui en fait la vérification et reporte au Tableau du Bon Parler. (Voir modèle ci-après).

---

## Bilan mensuel

Camp N.-D.-du-Bon-Conseil

	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Total
1 Mlles A.	50								
2 C	25								
3 E	18								
4 G	50								
5 I	70								
6 K	65								
7 M	35								
8 O	120								
9 Q	110								
10 S	8								
11 U	0								
12 W	85								
13 X	1								
Total	412								
Moyenne	31								

SOEURS DE LA CHARITÉ DE QUÉBEC  
BIBLIOTHÈQUE MARGUERITE D'YOUVILLE

2700, BOUL. DES QUATRE BOURGEOIS  
STE-FOY - QUÉBEC 10, P.Q.



Article VIII. — MANIERE DE VERIFIER  
LE BILAN MENSUEL

On additionne les jetons bleus (jetons gagnés). Pour vérifier, on multiplie le nombre d'élèves par 15, nombre de jetons donnés au début du mois à chaque élève. Soit: Ecole Saint-Charles, en octobre, camp N. D. du Bon-Conseil, 13 multiplié par 15 égale 195 jetons. Puis on additionne les jetons inscrits en rouge, (emprunts) soit 226 jetons empruntés au cours du mois. Ensuite, on ajoute les jetons donnés aux jetons empruntés, soit 195 plus 226 égale 421 jetons. Ce total devrait égaler celui des jetons gagnés (bleus) au mois d'octobre, c'.-à-d. 412 jetons. Mais l'égalité des totaux suppose qu'aucun jeton n'a été détruit, ni volé, ni même perdu.

Il y a presque toujours une différence. Si le total des jetons bleus (gains) est moindre que le total des jetons donnés au cours du mois, la différence indique que des jetons ont été détruits pour malpropreté, ou ont été perdus. Ainsi le bilan du camp N.-D. du Bon-Conseil pour le mois d'octobre indique un manque de 9 jetons; soit 412 jetons bleus inscrits au bilan et 421 jetons donnés par la maîtresse: dépôt initial et emprunts. Ces 9 jetons ont été détruits pour malpropreté. Ce cas est normal et c'est ce qui a lieu d'ordinaire.

Si, au contraire, le total des jetons bleus (gains) excède le total des jetons donnés, cela signifie que des emprunts n'ont pas été inscrits ou, ce qui serait plus alarmant, que des jetons ont été volés.

Il est à noter qu'un élève absent, le jour de la cueillette des jetons, devra remettre son avoir, avant la balance de vérification; autrement l'exactitude est impossible au Bilan mensuel.

Reste ensuite à faire la moyenne qu'on obtient en divisant le montant des jetons bleus par le nombre d'élèves qui ont reçu des jetons au début du mois; soit  $412 \div 13 = 31$  de moyenne pour le camp N.-D. du Bon-Conseil.

On procède ainsi pour chaque camp particulier; après quoi, on fait la moyenne totale du camp, lorsqu'on a plusieurs subdivisions de ce même camp.

On vérifie de même les camps adversaires, on fait la moyenne de chacun, puis la moyenne totale et on reporte au Tableau du Bon Parler français.

(Voir explication du Tableau du Bon Parler français).

---

## Honneur à notre doux parler

Camp N.-D.-du-Bon-Conseil

Camp Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus

	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Total		Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Total
1 A	50	10	24	250	75	81	73	400	963	1 B	75	8	10	48	18	57	32	3	193
2 C	25	20	35	90	17	100	216	12	9	2 D	140	111	270	88	98	325	180	68	1280
3 E	18	37	59	15	183	62	8	84	436	"									
4 G	50	2	12	30	73	125	225	350	767	3 F	16	35	0	7	325	35	8	27	193
5 I	70	18	40	45	90	6	51	208	238	4 H	24	53	16	205	2	64	40	375	779
6 K	65	45	8	55	20	51	34	18	66	"									
7 M	35	40	115	235	190	240	450	102	1407	5 J	50	71	200	500	145	5	11	14	936
8 O	120	85	325	185	195	118	65	abs	1093	6 L	85	218	183	64	126	224	73	17	990
9 Q	110	30	118	500	215	10	2	33	938	7 N	3	31	14	36	75	0	19	51	167
10 S	8	9	29	14	32	60	189	354	741	8 P	2	14	53	9	25	21	251	198	519
11 U	0	25	276	2	204	450	280	255	1438	9 R	19	52	178	250	425	abs	8	75	857
12 W	86	60	29	136	8	25	72	14	14	10 T	29	95	183	40	138	350	218	110	1163
13 X	1	13	42	21	40	0	35	80	230	11 V	116	43	176	2	abs	216	223	397	1173
<b>Moyenne</b>	<b>31</b>	<b>22</b>	<b>49</b>	<b>67</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>72</b>	<b>84</b>	<b>55</b>	<b>Moyenne</b>	<b>33</b>	<b>40</b>	<b>65</b>	<b>64</b>	<b>66</b>	<b>66</b>	<b>55</b>	<b>68</b>	<b>57</b>

*Explication du Tableau du Bon Parler français.* — Ce tableau, conforme à ceux que la pratique de cette méthode de correction a expérimenté, est celui que présente l'Ecole Saint-Charles à la fin de l'année scolaire.

Chaque adversaire est en regard l'un de l'autre. D a pour adversaires C et E. Cela signifie que C et E luttent contre D simultanément. Cependant, C seulement est l'adversaire convenu pour D, c.-à-d. celui qu'il doit essayer de battre en vue des proclamations finales. Quant à E, il lutte contre D. Ainsi, au mois de février, D (98 jetons) a battu son adversaire convenu C (117 emprunts), mais E (183 jetons) a battu à son tour D.

A la fin du mois, le titulaire a reporté au Tableau les résultats de chaque élève. Les chiffres écrits à l'encre bleue désignent les jetons conservés ou gagnés pendant le mois; les montants au rouge indiquent les emprunts à la Caisse commune. Les chiffres écrits à l'encre d'or mettent à l'honneur le Champion du mois de toute la classe. Dans la colonne *Total*, on remarque des montants ornés d'or, d'autres écrits en entier à l'encre dorée; les premiers appartiennent aux Candidats, c.-à-d. aux élèves ayant gagné plus de 500 jetons au cours de l'année; les deuxièmes ont été gagnés par les Membres. (Voir Art. XII Grades du Bon Parler français).

Les totaux au bas du Tableau font connaître les résultats mensuels, puis finals. Ainsi, au mois d'octobre, le camp Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus a remporté la victoire avec une moyenne de 2 jetons; c'est pourquoi le montant est orné d'or.

Le résultat final est encore au Camp Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus avec la moyenne de 57 jetons: beau résultat, puisque la moyenne initiale et mensuelle a toujours été de 15 jetons.

N. B. — Ce tableau doit être constamment exposé à la portée des élèves afin que ceux-ci puissent le consulter souvent: il devient alors un grand sujet d'émulation et contribue à maintenir l'ardeur de la lutte.

## Article IX. — REUNION MENSUELLE

Au jour fixé pour la réunion mensuelle, qui doit suivre de près la cueillette des jetons, on fera la lecture solennelle du résultat des activités du mois écoulé. On exige des élèves une tenue plus soignée; les Membres et les Candidats revêtent les insignes particulières du Bon Langage (Art. XII, Membres et Candidats).

La séance est ouverte par la lecture des "Bilans" des classes supérieures, adversaire contre adversaire et le résultat de chacun.

L'élève qui a battu son adversaire, même s'il n'a pas conservé ses 15 jetons, reçoit séance tenante un billet de \$5.00 au profit de son budget scolaire.

**LE CHAMPION DE LA CLASSE:** Le titre de Champion de la classe est décerné à l'élève des deux camps adversaires qui a le plus fort montant de jetons. Cet élève reçoit une récompense. Le Champion de l'Ecole St-Charles, pour le mois d'octobre, est D. qui a gagné 140 jetons, le plus fort montant des deux camps.

Dans les écoles à plusieurs titulaires, il y a un Champion par deux classes adversaires.

On donne ensuite la moyenne de chacun des deux camps adversaires. Le camp vainqueur fait ovation et tous ceux parmi les lutteurs (vainqueurs ou vaincus) qui ont conservé au moins 20 jetons tirent une récompense.

Lorsqu'il y a plusieurs classes, on procède de la même manière pour les autres camps. En plus, on proclame les résultats finals, c.-à-d. en compte total, le camp vainqueur et le camp vaincu, leurs moyennes et le suprême Champion qu'on appelle Champion de l'école ou Champion du Couvent ou du Collège, selon les cas.

Après les proclamations, on fait les remarques, s'il y a lieu, puis on donne le travail pour le mois suivant, et la séance est levée par le chant "O Canada".

Si un élève a deux adversaires, il a été convenu à la première réunion lequel il devra battre pour avoir droit à la récompense. Ainsi, (Bilan de l'Ecole Saint-Charles, octobre) D a pour adversaire C et E — Or, l'adversaire convenue est C — D a 140 jetons et C en a 25 — D a

donc battu C, cependant que E, qui a D pour adversaire, a été aussi battue par lui, ce qui ne donne rien toutefois à D, puisque E n'est pas l'adversaire convenue pour lui.

#### Article X. — REUNION ANNUELLE

Une fois par année, on fait une réunion plus solennelle du Bon Parler français. Il peut y avoir chants et débits patriotiques. Si on le juge opportun, Monsieur le curé et Messieurs les commissaires, ou autres invités intéressés, rehaussent la réunion.

Le 23 mai marquant la fin de la lutte, on placera bien cette extraordinaire réunion vers le commencement de juin; les résultats finals, très intéressants, seraient alors donnés et l'on pourrait y proclamer les grades obtenus qu'on ne décernerait cependant qu'à la distribution des prix.

Il est convenu que les dettes contractées au cours de l'année sont annulées avec la clôture des débats; de même pour les gains qui ne compteront pour rien à la reprise de la lutte.

#### Article XI. — GRADES DU BON PARLER FRANÇAIS

Quand un élève a gagné, au cours de l'année, 1000 jetons net, on le reçoit MEMBRE du Bon Parler français. Son nom est inscrit au registre du Bon Parler, et l'année suivante, il paraît au premier rang sur le Tableau du Parler français et à l'encre dorée.

Pour garder le titre de Membre, il faut conserver chaque année, d'abord 500 jetons pendant deux ans, ensuite 200 jetons les années subséquentes.

Le titre de CANDIDAT est donné, pour un an seulement, aux élèves qui ont gagné 500 jetons net au cours de l'année. Leurs noms sont inscrits au registre du Bon Parler, et, l'année suivante, ils sont au deuxième rang, au Tableau d'honneur après les Membres, et ornés d'or.

Article XII. — INSIGNES DU BON PARLER



Les Membres auront une insigne spéciale. Elle consistera en un ruban blanc de 4 pouces de longueur et de 1 pouce de largeur. Le mot MEMBRE y sera inscrit avec les initiales B. L., et en encre bleue. On la fixera avec une épingle ornée d'une feuille d'érable (métal blanc).

L'insigne des Candidats sera la même, à l'exception du mot CANDIDAT au lieu de Membre, et une épingle ordinaire servira à l'attacher.

On revêtira les Insignes du Parler français pour toutes les réunions du Parler français, pour la lecture des notes mensuelles, pour quelque visite importante et chaque fois qu'on le jugera convenable.

### Article XIII. — REGISTRE DU DU BON PARLER FRANÇAIS

La Société du Bon Parler français à l'école primaire peut vivre aussi longtemps qu'existe l'école où elle a été fondée. C'est pourquoi, elle aura son registre spécial où seront inscrits tous les détails qui s'y rapportent.

Dès l'ouverture des débats, on aura soin d'y faire mention de la date, de la manière d'organiser les camps et de tout ce qui intéresse la Société.

On dressera le procès-verbal très simple de chaque réunion mensuelle. Il suffira d'indiquer la date de la réunion, le Champion extraordinaire, c.-à-d. son nom, le degré du cours qu'il suit et le nombre de jetons conservés. On y ajoutera, s'il y a lieu, tous les détails qu'on jugera bon de noter.

Après le procès-verbal de la dernière réunion, on retranche de la liste tous ceux qui parmi les Membres des années précédentes ont perdu leur titre.

Suivent les noms des Membres anciens et nouveaux et les Candidats de l'année.

Si des prix spéciaux pour le Bon Parler français, ont été décernés à la distribution des prix, on les mentionnera au registre du Bon Parler français, avec les noms des bienfaiteurs et ceux des méritants.

Pour augmenter l'émulation à la réouverture des débats, on conseille de donner lecture, à tous les élèves réunis, du dernier procès-verbal ainsi que des mentions honorables inscrites au registre.

B N Q



C 000 232 370

—————  
TOUS DROITS RÉSERVÉS  
—————

